

ASSEMBLÉE NATIONALE2 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 1130

présenté par

M. Reiss

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 2, insérer l'alinéa suivant :

« Cette demande doit être formulée de manière claire et réfléchie. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement répond à une préoccupation de transparence élémentaire.